

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-06-065-DR/FIN

Nomenclature : 7.1.2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Votants : 30

M. Mabillet et M. Lespade
 quittent la salle et ne
 prennent pas part au vote

Abstention : 2

M. Roblès et Mme Cassaing

Votes exprimés: 28

Pour: 27

Contre : 1

M. Lataillade

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER procuration à Mme PICAT
 Mme NOGARO procuration à Mme SAINT-AUBIN
 Mme DUPRE procuration à Mme DUFAU
 Mme LE GALL procuration à Mme LALANNE

ABSENT EN DEBUT DE SEANCE

Mme IROLA

- Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2025-06-077-DAP
- Départ de Mme LALANNE avant le point n°2025-06-085-DAP
- Départ de M. LATAILLADE avant le point n°2025-06-086-DAP
- Retour de M. LATAILLADE au point n°2025-06-089-DR/CP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 28 en début de séance 29 au point n°2025-06-077-DAP 28 au point n°2025-06-085-DR/CP 27 au point n°2025-06-086-DAP 28 au point n°2025-06-089-DR/CP |
| Nombre de pouvoirs | 4 en début de séance 3 au point n°2025-06-077-DAP 2 au point n°2025-06-085-DR/CP |
| Nombre de votants | 32 en début de séance 30 au point n°2025-06-085-DR/CP 29 au point n°2025-06-086-DAP 30 au point n°2025-06-089-DR/CP |

Fait à Tarnos,
 le 20 juin 2025

Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :

23/06/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération en date du 19 juin 2025 désignant M. Alain PERRET, Premier adjoint, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

DELIBERE

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

| | Résultat 2023 | Part affecté à l'investissement | Mandats 2023 | Titres 2023 | Résultat 2024 |
|----------------|---------------|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Investissement | 7 015 318,02 | | 13 178 554,90 | 6 978 687,97 | 815 451,09 |
| Fonctionnement | 4 042 781,55 | -4 042 781,55 | 22 896 059,62 | 25 815 182,61 | 2 919 122,99 |
| Totaux | 11 058 099,57 | -4 042 781,55 | 36 074 614,52 | 32 793 870,58 | 3 734 574,08 |

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr